

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/48

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 18 septembre 2015.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : VOLLE – GAUTHIER – TESTON – BOUNIARD – PIQUEMAL
RAMUS – JOLLIVET – CORNET – CROZIER – BEUGNET - HILAIRE**

**Excusés : Mme GRENIER a donné procuration à Mr VOLLE
Mme LEBRAT a donné procuration à Mme BEUGNET
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET
Mr EUVRARD a donné procuration à Mr BOUNIARD**

Mr Max JOLLIVET a été élu secrétaire.

**Objet : Avenant n°1 au marché de confection et livraison de repas à la cantine
scolaire publique**

L'adjointe déléguée aux affaires scolaires rappelle au conseil municipal le marché de prestation de service signé avec la société API Restauration pour la confection et la livraison des repas en liaison froide à la cantine scolaire publique.

Elle rappelle que le marché a été attribué par délibération n°2012/07 du 29 février 2012.

.../...

Elle informe le conseil municipal :

- que les repas étaient préparés par la cuisine centrale de l'entreprise au Lycée Saint André au Teil.

- que suite à une restructuration dans l'entreprise, les repas de notre cantine sont préparés par la cuisine centrale Le Charnivet à Saint Privat.

Elle précise également que l'avenant porte sur l'actualisation du tarif à compter du 01 septembre 2015 conforme aux indices et formules de révision prévus au marché.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte le transfert de la confection des repas de la cantine scolaire publique à la cuisine centrale Le Charnivet à Saint Privat.
- Accepte le tarif du repas à 3.16 € TTC conforme à l'actualisation prévue au marché.
- Charge son Maire de signer l'avenant au marché correspondant dont un exemplaire est annexé à la délibération.
- Charge son Maire de faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 28 septembre 2015.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine,
Le 29 septembre 2015,
LE MAIRE
André VOLLE.

